

CONGRÈS 2015

La FNAPEC à l'écoute de ses adhérents...

Le congrès de la FNAPEC a eu lieu le 30 mai 2015 à Paris dans l'auditorium du Groupe Monceau (notre partenaire Assurance des Musiciens). Les APEC ont répondu présentes à ce rendez-vous annuel, avec plus de 80 % des adhérents présents ou représentés.

La matinée a été consacrée à l'Assemblée générale qui s'est passée dans un climat très convivial. Les APEC, inquiètes pour l'avenir de leurs conservatoires, étaient en demande d'explications suite à toutes les restrictions de crédits annoncées en différents lieux.

Une fois la présentation du rapport financier terminée, le trésorier, Jean-Marie Zeinstra, a annoncé la bonne nouvelle aux APEC : le Conseil d'administration propose, suite aux travaux de la commission cotisation (remercions ici tous les participants), un nouveau mode de calcul de la cotisation. Celui-ci tient maintenant compte de l'état financier des APEC et de leur nombre d'adhérents, avec une part fixe et une part variable par adhérent dégressive selon la taille de l'APEC.

La FNAPEC a choisi de retenir 5 tranches selon le tableau suivant.

Nombre d'adhérents	N de 1 à 19	N de 20 à 40	N de 41 à 80	N de 81 à 125	N à partir de 126
Cotisation	25 + N x 1,10	25 + N x 1,05	25 + N x 1	25 + N x 0,95	25 + N x 0,90

Ainsi, la cotisation d'une APEC de 8 adhérents est de 33,80 € et celle d'une APEC de 128 adhérents est de 140,20 €.

La cotisation des APEC variant de 6 à 15 €, la précédente demande de participation de 5,50 € par adhérent pesait trop sur le budget des associations surtout dans le contexte actuel que le CA tenait à prendre en compte. Nous espérons que ces nouvelles dispositions permettront aux APEC de déclarer tous leurs adhérents et de rejoindre plus sereinement notre fédération. La FNAPEC a également décidé de supprimer le forfait minimum de 66 € pour permettre aux nouvelles APEC de démarrer avec un nombre restreint d'adhérents, tout en adhérant à la fédération. Et pour les APEC qui ne disposent pas d'une assurance responsabilité civile, la FNAPEC propose, pour la deuxième année, d'en inclure une dans la cotisation.

Le Conseil d'administration, conscient que les décisions importantes sont prises en régions, a choisi de renforcer le budget des Unions régionales actives. Pour cette raison, la FNAPEC reversera une part fixe de 150 € aux Unions régionales actives, et une part variable – selon le nombre d'adhérents dans l'Union régionale – de 1,00 € par adhérent. La FNAPEC espère ainsi que ce nouveau calcul va relancer aussi les unions régionales et favoriser des vocations. Les APEC ne s'en rendent pas toujours compte, mais les décisions sont prises de plus en plus localement : l'arrêt d'une école de musique, la suppression de postes, l'arrêt des sorties de l'orchestre... Le rôle du Président d'Union régionale est important pour faire pression sur la politique culturelle du territoire et parler d'égal à égal avec le Conseil départemental ou régional sans compter les communautés de communes, d'agglomération ou les métropoles...

Toutes ces décisions risquent d'entraîner, dans un premier temps, une perte des recettes qu'il faudra compenser. Sur ce sujet, une discussion très intéressante s'est instaurée entre le public et les membres du CA présents. Le CA s'est engagé à réduire ses dépenses, mais cela sera difficile car tout est déjà réduit au maximum. N'oublions pas qu'il n'y a aucun permanent à la FNAPEC et que tout le travail est assuré par des bénévoles qui dévouent beaucoup de leur temps. Il faudra convaincre d'autres associations de parents d'élèves de nous rejoindre et aider nos APEC à avoir plus d'adhérents, nous comptons sur vous pour que la FNAPEC puisse toujours défendre les droits des parents d'élèves aux plus hauts niveaux.

L'après-midi a été consacré à deux conférences : l'une par Jean-Claude Decalonne, Président de *Passeurs d'Arts*, portant sur **l'apprentissage en orchestre** (référence au modèle El Sistema au Venezuela, voir article page 16) et l'autre par Émilie Bougouin, enseignante et directrice générale du CRTH, sur **l'apprentissage adapté aux personnes en situation de handicap** qui offre d'autres perspectives et ouvertures à la pédagogie habituellement pratiquée dans les conservatoires (voir article page 18).

Le congrès s'est terminé, tous se promettant de se revoir l'année prochaine. Pour jongler entre toutes les dates de vacances, nous n'avons pas beaucoup de choix et le CA a fixé la date au 2 avril 2016. Le lieu reste à déterminer, mais nous fêterons joyeusement les 60 ans de notre fédération !

La FNAPEC remercie tout particulièrement le Groupe Monceau Assurances pour son fidèle soutien et son accueil, les intervenants pour la célérité de leur implication et la qualité de leurs interventions, ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à faire de ce rendez-vous annuel un moment aussi sympathique. •

Bienvenue au nouveau Président de la FNAPEC :
Thibaut Desquilbet, Président de l'APEEC de Châtenay-Malabry
(Hauts-de-Seine)
et Président de l'Union régionale Île-de-France.

Le 60^e congrès de la FNAPEC aura lieu le samedi 2 avril 2016.